

ACTION N°9*Diminuer de 30% les émissions liées au transport de pièces et de véhicules d'ici 2030****POURQUOI ?**

En 2015, Renault Group a fait partie des premières entreprises à rejoindre la démarche FRET21. Celle-ci fédère la communauté des chargeurs pour réduire l'empreinte carbone du fret. En 2019, le Groupe a reçu le Trophée de l'ADEME de la meilleure progression en matière de réduction des émissions de CO₂ liées au transport. Son objectif est d'accélérer la diminution de l'empreinte carbone liée au transport et aux plateformes logistiques.

COMMENT ?

**UN PLAN D' ACTIONS 2021-2030
BASÉ SUR 4 PILIERS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE :**

1 ➔ **Déploiement de camions biogaz et biofuel** dès 2021, de camions à motorisations électrique et hydrogène à partir de 2025.

2 ➔ **Accélération du transport multimodal** en augmentant, entre autres, la part du ferroviaire.

3 ➔ **Réduction du nombre de kilomètres parcourus / m³** de marchandises grâce aux nouveaux camions polyvalents et à l'optimisation du chargement.

4 ➔ **Gestion frugale des emballages** : réduction du poids, utilisation d'emballages retournables, réduction des déchets, recours croissant aux matériaux recyclés dans les emballages.

ET AU-DELÀ**TRANSPORT MARITIME**

Partenariat avec NEOLINE, *start-up* française développant des navires cargos à propulsion éolienne (navires pilotes dès 2023).

NOUVELLES FILIÈRES

Davantage d'émissions évitées grâce au développement de filières de recyclage des emballages dans le Groupe et chez ses fournisseurs.

* par rapport à 2019 (mesurées « du puits à la roue »)